



46^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

Intervention du Luxembourg

10 mars 2021

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Ma délégation remercie la Commission d'enquête pour sa présentation. Nous renouvelons notre appel aux autorités burundaises de coopérer pleinement avec tous les mécanismes internationaux et régionaux des droits humains et de garantir un accès sans entraves au pays aux membres de la Commission d'enquête.

Le Luxembourg est profondément préoccupé par la persistance d'un niveau élevé de violations et d'atteintes aux droits humains. Nous appelons les autorités burundaises à suivre les recommandations de la Commission d'enquête pour mettre fin aux violences et au climat d'impunité pour les graves violations et atteintes aux droits humains, récentes et passées.

Afin de restaurer l'espace propice à une société civile et des médias indépendants, il est indispensable de libérer immédiatement et sans conditions les défenseurs des droits humains, les journalistes et les prisonniers politiques, et de mettre en place un dialogue national inclusif.

Nous invitons également les autorités du Burundi à reprendre sans préconditions la coopération avec l'ONU, à rouvrir le Bureau du HCDH et à rejoindre les Etats parties au Statut de Rome.

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Comment la communauté internationale peut-elle contribuer à mitiger les huit facteurs de risques structurels identifiés dans votre rapport et qui persistent après les élections de mai 2020 ?

Je vous remercie.